MONTREAL *infos*

Journal d'informations municipales de la ville de Montréal-du-Gers

Les faits marquants de 2008

Dossier : l'intercommunalité, oui, mais pas à n'importe quel prix !

La vie associative

LES PLUS BEAUX VILLAGES DE FRANCE

LE MOT DU MAIRE

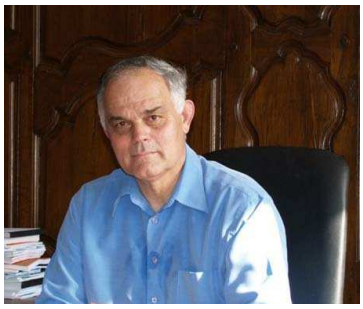

Gérard Bezerra

Le 9 mars 2008, vous nous avez renouvelé votre confiance pour continuer à présider aux destinées de notre commune. Le Conseil Municipal et moi-même vous en remercions vivement.

L'année 2008 a été marquée par quelques évènements importants susceptibles de favoriser le développement économique de notre cité dans les années à venir.

La création d'un Syndicat à Vocation Unique (SIVU) entre la ville d'Eauze et celle de Montréal ayant pour objectif la mise en place d'un pôle archéologique.
Ce SIVU aura pour mission d'engager des travaux de réhabilitation, de mise en valeur et d'accueil du site de Séviac, ainsi que la poursuite des fouilles et de leur protection sur la Domus d'Eauze.

Ces investissements ne pouvant qu'attirer un peu plus de visiteurs dans l'avenir avec des retombées non négligeables pour notre collectivité.

La mise en service de la résidence de vacances privée à l'entrée du village a généré, durant les mois de juillet et d'août, la venue de nombreux touristes étrangers et français, parfois de départements limitrophes au Gers (200 à 350 résidents permanents). Pour la Flamme de l'Armagnac, ainsi que pour les fêtes de fin d'année, nous avons pu constater que des résidents étaient venus séjourner à Montréal.

Après une année complète de fréquentation, nous pourrons mesurer l'impact réel de cette unité touristique. D'ores et déjà, les commerçants du village et des environs vous confirmeront que ces nouveaux vacanciers ont été bénéfiques au commerce local.
Le versement de la taxe de séjour et des impôts locaux, dus par cet établissement, ne sera pas négligeable, 40.000 € estimés à ce jour. De plus une somme de 54 390 € sera versée à la commune au titre de la taxe locale d'équipement (dépôt du permis de construire).

La finition de la réhabilitation de la rue du 11 Novembre a donné un cachet attractif supplémentaire à notre village.

Enfin soulignons l'effort important, accompli sous la houlette de Pierrette SEGAT, pour ***le fleurissement de notre village***, tant au niveau communal que privé. Les visiteurs étaient émerveillés et nous l'ont fait savoir. Des récompenses départementales ont été attribuées, en reconnaissance du travail effectué.
Que tous ceux et celles qui ont participé à cet effort d'embellissement en soient remerciés.

2008 a eu son cortège de joies et de peines au sein de notre population. Ayons une pensée pour ceux qui nous ont quittés, en constatant une fois de plus que la santé est vraiment le bien le plus précieux.

2008 a connu aussi, comme les années précédentes, de nombreuses animations, que ce soit avec le concours de l'Office de Tourisme, du Comité des Fêtes ou de nos associations.

Montréal confirme sa réputation de ville festive !
Félicitations à tous les bénévoles qui ont contribué au rayonnement de notre commune auprès des visiteurs et participants qui viennent parfois de fort loin.

…

A LA RENCONTRE DE VOS NOUVEAUX ELUS

2009 est là !

Cette nouvelle année, si l'on en croit les médias, s'annonce morose du fait d'une crise financière internationale.
Pour ma part je n'adhère pas à cette sinistrose ambiante.

Nous vivons dans un milieu rural, où les temps ont toujours été durs et peu faciles pour chacun d'entre nous. Je pense que, si crise il y a, nous sommes plus à même d'y faire face car les ambitions de chacun d'entre nous sont rarement démesurées.

Toutefois vos élus doivent tenir compte de l'actualité et ils s'efforceront de gérer cette nouvelle année au mieux de vos intérêts.

Même si des incertitudes sont bien réelles, que cela ne nous empêche pas, si nécessaire, de sortir des sentiers battus pour tenter d'apporter encore plus d'aide et d'espoir à chacun d'entre nous.

Entrons dans cette nouvelle année avec confiance et détermination.

Gérard BEZERRA
Maire et Conseiller Général

Assis, de gauche à droite *: H.Carles, P. Segat, G. Bezerra, M. Fardin, T.Fin.* ***Debout de gauche à droite*** *: S. Betuing, S. Cardeillac, P. Cabannes, J.P. Antoniazzi,, F. Carrère, P. Coudert, S. Lansmant, M. Massartic, C.Duffau, M. Laffargue.*

Gérard Bezerra, Tél. 06 85.83.33.11

Les adjoints au maire

Christian DUFFAU, Adjoint délégué aux travaux de voirie et de bâtiment. 05.62.29.44.69.

Pierrette SEGAT, Adjointe déléguée aux affaires sociales et familiales, amélioration du cadre de vie, environnement et embellissement. 06.70.07.50.10.

Michel LAFFARGUE, Adjoint délégué aux affaires culturelles, relations extérieures, communication et énergies renouvelables. 06.08.42.04.53.

Huguette CARLES, Adjointe déléguée aux affaires scolaires, périscolaires et ordures ménagères. 05.62.29.47.40.

Les conseillers municipaux

Jean-Pierre ANTONIAZZI - 05.62.29.42.84
Serge BETUING - 05.62.29.45.11
Pierre CABANNES - 05.62.29.44.70
Samuel CARDEILLAC - 05.62.29.44.05
Francis CARRERE - 05.62.29.43.45
Patrick COUDERT - 05.62.29.48.00
Martine FARDIN - 06.85.56.04.26
Thérèse FIN - 05.62.29.46.38
Sébastien LANSMANT - 05.62.29.44.65
Michel MASSARTIC - 05.62.29.43.18

RESULTATS SCRUTIN DU 9 MARS

Electeurs inscrits : 930 Votants : 787 Suffrages exprimés : 760 Majorité absolue : 381

BEZERRA Gérard :	548 Elu	ANTONIAZZI J. Pierre :	489 Elu	RANC Camille :	234
BETUING Serge :	537 Elu	FARDIN Martine :	475 Elue	BEAURAIN Bastien :	229
DUFFAU Christian :	535 Elu	COUDERT Patrick :	464 Elu	PHILIPPE Bernard :	222
CABANNES Pierre :	534 Elu	LANSMANT Sébastien :	459 Elu	DUCOS Jean-Pierre :	216
SEGAT Pierrette :	525 Elue	LAFFARGUE Michel :	443 Elu	DUPUY Laurent :	216
CARLES Huguette :	518 Elue	LABEYRIE Nicolas :	278	BONNICI Christelle :	211
CARDEILLAC Samuel :	510 Elu	CUZACQ Geneviève :	263	DUPUY Virginie :	211
CARRERE Francis :	508 Elu	BINOT Marie-José :	244	BRESSON Patricia :	207
MASSARTIC Michel :	505 Elu	PHILIPPE Michel :	240	DUCOS Valérie :	206
FIN Thérèse :	496 Elue	ANTONIAZZI Lina :	237		

COMMISSIONS ET DESIGNATIONS

COMMISSION D'APPEL D'OFFRES
Membres titulaires :
Pierrette SEGAT, Christian DUFFAU, Serge BETUING.
Membres suppléants :
Jean Pierre ANTONIAZZI, Samuel CARDEILLAC, Sébastien LANSMANT.

COMMISSION DES TRAVAUX
- section voiries
Membres titulaires :
Christian DUFFAU, Francis CARRERE, Jean Pierre ANTONIAZZI, Michel MASSARTIC.
- section bâtiments
Membres titulaires :
Pierre CABANNES, Sébastien LANSMANT, Patrick COUDERT, Michel LAFFARGUE, Martine FARDIN.

COMMISSION OFFICE DE TOURISME
Membres titulaires : Michel MASSARTIC, Jean Pierre ANTONIAZZI, Patrick COUDERT, Thérèse FIN.

COMMISSION DES FINANCES
Membres titulaires : Pierrette SEGAT, Huguette CARLES, Thérèse FIN, Christian DUFFAU, Michel LAFFARGUE, Francis CARRERE, Sébastien LANSMANT.

COMMISSION DES FETES
Membres titulaires :
Michel MASSARTIC, Patrick COUDERT, Samuel CARDEILLAC, Sébastien LANSMANT, Thérèse FIN, Martine FARDIN.

COMMISSION D'AIDE SOCIALE
Huguette CARLES, Martine FARDIN, Thérèse FIN, Pierrette SEGAT.

COMMISSION LOISIRS-SPORTS
Membres titulaires : Pierre CABANNES, Samuel CARDEILLAC, Serge BETUING, Sébastien LANSMANT.

COMMISSION CALAMITES AGRICOLES
Membres titulaires :
Jean Pierre ANTONIAZZI, Samuel CARDEILLAC, Christian DUFFAU, Pierre CABANNES, Martine FARDIN.

COMMISSION EMBELLISSEMENT DU VILLAGE
Membres titulaires :
Pierrette SEGAT, Thérèse FIN, Michel LAFFARGUE, Jean Pierre ANTONIAZZI

Mairie de Montréal

SYNDICAT ASSAINISSEMENT DES VALLEES DE L'OSSE GUIROUE AUZOUE
Titulaire : Michel MASSARTIC. Suppléant : Jean- Pierre ANTONIAZZI

SYNDICAT DE COMMUNES A LA CARTE
Titulaires : Pierrette SEGAT (Vice-Présidente) - Christian DUFFAU. Suppléants : Pierre CABANNES - Francis CARRERE

SYNDICAT ARMAGNAC TENAREZE
Titulaires : Gérard BEZERRA (Président) - Christian DUFFAU. Suppléants : Jean-Pierre ANTONIAZZI - Samuel CARDEILLAC

SYNDICAT POUR L'ETUDE DE L'AMENAGEMENT ET L'ENTRETIEN DE LA GELISE ET DE L'IZAUTE
Titulaires : Michel LAFFARGUE (Vice-Président) Michel MASSARTIC - Serge BETUING

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE HOSPITALIER DE CONDOM
Membre : Pierrette SEGAT

SYNDICAT A VOCATION UNIQUE POLE ARCHEOLOGIQUE
Titulaires : Gérard BEZERRA - Michel LAFFARGUE - Pierrette SEGAT (Vice-Présidente). Suppléants : Serge BETUING, Thérèse FIN, Samuel CARDEILLAC

SYNDICAT D'ELECTRIFICATION EAUZE-MONTREAL
Titulaires : Michel LAFFARGUE - Michel MASSARTIC

SICTOM DU SECTEUR DE CONDOM
Titulaires : Huguette CARLES - Francis CARRERE. Suppléants : Thérèse FIN - Pierre CABANNES

CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA MAISON DE RETRAITE
Elus délégués : Pierrette SEGAT, Martine FARDIN, Michel LAFFARGUE.

DELEGUE DEFENSE
Patrick COUDERT

Tempête du 24 janvier 2009

Toitures endommagées, cheminées arrachées, bâtiments d'élevage emportés, hangars agricoles détruits ou fortement endommagés, vitraux de l'église brisés, bâtiment d'accueil de Séviac abîmé, chutes d'arbres sur des maisons…
Les dégâts ont été estimés à 119 000 €, dont 82 000 € pour les vitraux de l'église.

Le parapet du boulodrome a été mal mené

Samedi 24 janvier…

Dès 8h30, des membres du Conseil Municipal, les employés municipaux, des bénévoles et les sapeurs pompiers étaient à pied d'œuvre.
Notre commune était sans électricité, téléphone fixe ou portable. Toutes les voies d'accès de la commune étaient barrées par des arbres arrachés. Nous nous sommes attachés en premier lieu à dégager les routes et à recenser les besoins des personnes seules, isolées ou vulnérables. La commune, couvrant 6300 hectares, avec 75 km de routes communales pour la plupart inaccessibles dans un premier temps, il a été difficile d'être présent partout à la fois.

Deux groupes électrogènes, acquis par la commune après la tempête de 1999, plus celui des sapeurs pompiers et ceux de plusieurs agriculteurs, ont permis de sauver le contenu de nombreux congélateurs.

… Lundi 26 au soir

La lumière est revenue en haute ville et petit à petit le réseau a été rétabli par secteur jusqu'au samedi matin.

L'eau a manqué quelques heures sur certains secteurs mais a été vite rétablie par les employés du SAT. De plus, la Préfecture nous a fait parvenir 24 palettes de bouteilles d'eau potable qui ont été distribuées.

Vendredi 30 janvier

Le courant étant pratiquement rétabli sur toute la commune, la municipalité a organisé une réception pour les agents d'EDF et d'ERDF, à l'espace multimédia, en présence des sapeurs pompiers et de leurs collègues venus de la France entière.

Cette réception se voulait un témoignage de reconnaissance envers tous ces bénévoles qui avaient fait preuve de dévouement et d'efficacité

Les dégâts ont été considérables dans l'église

pour rétablir l'électricité sur notre territoire.

Si cette tempête, heureusement n'a pas fait de victime, elle s'avère néanmoins être un désastre écologique pour nos parcs, bois et forêts. Nous possédions sur la commune de nombreux arbres plusieurs fois centenaires qui n'ont pas résistés au vent. Il sera difficile de les remplacer dans le paysage de notre environnement immédiat.

Sur notre petite communauté, la solidarité a joué. Merci aux jeunes qui nous ont prêtés main forte et à tous ceux et celles, particuliers ou élus, qui ont fourni du matériel pour dégager la voirie ou pour faire fonctionner les congélateurs et qui, avec les employés municipaux, n'ont pas compté leurs heures pendant une semaine.

Une réception est prévue le 13 mars à 19h00 à la salle des cornières pour l'ensemble des bénévoles qui se sont portés volontaires durant la tempête.

PRINCIPAUX TRAVAUX 2008

Avant travaux

Rue du 11 novembre après travaux

Engazonnement

Les différents travaux de voirie se sont élevés en 2008 à environ 950 000 € et ont concerné essentiellement la rue du 11 novembre : dépose de poteaux ciment et de l'éclairage public, mise en place de lanternes, plantations (cyprès, hortensias, engazonnement).

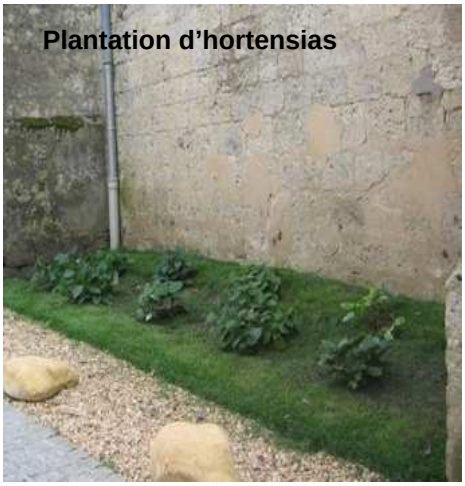
Plantation d'hortensias

Rue du 11 novembre après travaux

La pose de murs de soutènement du terrain de basket et à la venelle (carrelot) a coûté 89 000 €

PRINCIPAUX TRAVAUX 2008

Les travaux de réhabilitation de la mairie ont consisté en l'aménagement d'un ascenseur, ainsi qu'en un rafraîchissement de la cage d'escalier et du hall d'entrée (éclairage et panneaux d'affichage) pour un montant de 40 566 € dont 9 281 € de subvention du conseil général.

En outre, un bureau SOHO-SOLO a été ouvert au public pour travailler à l'aide d'internet (5 000 € dont 2 000 € pris en charge par la CCI).

Consolidation d'une partie des arases des murs de l'église de saint Pierre de Genens. (17 742 €)

Nouvelle toiture de l'appartement de l'ancienne école d'Arquizan (4 885 €)

Vente

de l'ancienne gendarmerie pour un montant de 198.000 € à l'organisme HLM un « toit familial de Gascogne» qui engage 800.000 € de travaux de rénovation et d'extension.

AIDE AUX ASSOCIATIONS

119 575 € C'est le montant alloué en 2008 par la commune à 23 associations locales, dont 20 233 € pour l'école de musique, 53 200 € pour la petite enfance (CLAE et le jardin du rire), 32 826 € pour l'office de tourisme et 6 000 € pour l'amicale des sapeurs pompiers.

Cadre de vie

L'embellissement communal s'inscrit dans une démarche de développement durable

Le fleurissement contribue à l'amélioration du cadre de vie des habitants. Il participe à l'image de la commune, représente un outil de promotion touristique et joue un rôle économique, social et éducatif.
La ville a consacré un budget de 1 755 €, représentant 1750 plants, pour fleurir au printemps et à l'automne ses espaces publics, façades, bâtiments, axes routiers et parterres.

Concours Départemental des Villages Fleuris

La commune s'est vue cette année décernée une mention spéciale dans la 2ème catégorie "Coup de cœur du jury pour l'intégration dans la démarche globale de l'embellissement et du fleurissement".
M. Louis CECUTTI a obtenu un prix spécial pour sa collection des cactées. M. DASTE a été récompensé parmi les 10 premiers de la 1ère catégorie.
La rue Aurensan a obtenu une reconnaissance collective d'embellissement.

Le paillis végétal, un procédé simple et efficace

Pour économiser l'eau, limiter les produits chimiques, la commune utilisera cette année le paillage produit par le broyage des branchages frais (BRF : Bois Rameaux Fragmentés).

Une réunion d'information en présence de techniciens du fleurissement et de l'environnement (*UDOTSI, *CPIE, ARBRE ET PAYSAGE), et en concertation avec les habitants qui le souhaiteront, aura lieu en mairie de Montréal, le 26 février de 10h00 à 12h00.
Contact : Pierrette SEGAT.

*UDOTSI *CPIE , cf lexique page 22

Un effort particulier consenti pour les abords du village

Association des plus beaux villages de France

Une AG en 2010 à Montréal

Au cours de l'assemblée générale 2008 à Riquewihr, les orientations pour la mandature en cours ont été votées à l'unanimité. Les efforts de l'association porteront particulièrement sur le développement des villages.

Le Gers sera représenté par Raymond Lacour, délégué de Sarrant (commission notoriété) et Michel Laffargue (commission développement). La candidature de Montréal du Gers pour recevoir une prochaine assemblée générale a été retenue. Cela se fera en mai 2010.

A l'initiative de Claude Cayla, maire de Bellecastel en Aveyron, les 29 villages de Midi Pyrénées ont obtenu des subventions de l'association de la fédération française de randonnée pédestre et du Conseil Régional Midi Pyrénées pour financer un topoguide qui proposera un circuit pédestre dans chacun de ces villages.

Le 28 novembre dernier, nos 4 villages gersois, Fourcès, Sarrant, Larressingle et Montréal se sont réunis lors d'une réunion organisée à Montréal pour débattre des enjeux liés au classement et à l'image de marque du réseau. Il a été également décidé qu'un partenariat entre le CDTL, les Gîtes de France et l'association serait établi.

La prochaine Assemblée Générale se tiendra à Vogüé en Ardèche, le 28 mars 2009.

www.lesplusbeauxvillagesdefrance.org

Contact : M. LAFFARGUE 06 08 42 04 53

Syndicat d'Aménagement de la Gélise et de l'Izaute

Un projet de schéma pluriannuel d'aménagement du bassin versant

Assemblée générale du 12 décembe 2008 à Bretagne d'Armagnac. De g. à dte. : Christian MONTAULIEU - Jacky NAILLES, Président de l'Association Lot et Garonnaise de la Gélise - Michel LAFFARGUE - Michel LABURTHE, - Sylvette TARRID - Eric CADOVE et Yann DUCOURNAU, techniciens de la CATER du Gers (Conseil Général).

L'entretien des cours d'eau est devenu une préoccupation importante à plus d'un titre. De la sécurité des hommes et des biens en passant par le respect des milieux naturels jusqu'à l'équilibre des usages (irrigation, activités touristiques…), ce sont là bien des raisons qui justifient la mise en œuvre des programmes d'entretien des rivières.

L'obligation faite aux propriétaires d'entretenir les berges

Les rivières Gélise et Izaute sont des cours d'eau du domaine privé (non domanial) et les dispositions réglementaires édictées par le Code de l'Environnement (article 215-14) et la loi sur l'eau du 03 janvier 1992, font état que les riverains doivent entretenir les berges afin de permettre le libre écoulement des eaux et de limiter les effets des crues en respectant le patrimoine biologique de la rivière.

L'évolution sociale, territoriale, physique de « l'espace rivière », ces dernières années, ne permet plus d'assurer de manière cohérente et coordonnée cet entretien à l'échelle du bassin versant.

De nombreuses observations font apparaître une dégradation des berges et de la ripisylve en place ainsi que des problèmes récurrents sur les ouvrages (chaussés de moulins…) qui peuvent engendrer des problèmes écologiques et économiques importants.

Un projet d'intérêt général

Face à ce constat, le Syndicat d'Aménagement de la Gélise et de l'Izaute souhaite donc engager une réflexion globale à l'échelle du bassin versant afin d'élaborer un schéma pluriannuel d'aménagement et de gestion du lit et des berges des cours d'eau.

Cette étude permettra d'élaborer un ensemble d'actions cohérentes et pérennes et ce, dans le but d'améliorer le fonctionnement hydraulique et écologique des cours d'eau Gélise et Izaute Le syndicat envisage deux types d'étude :

- Rivière Gélise : la participation au portage du document d'objectif (DOCOB) « Natura 2000 Gélise », avec la Syndicat Mixte du Pays d'Albret qui restaure depuis nombreuses années la rivière Gélise dans le Lot et Garonne
- Rivière Izaute : la réalisation d'un schéma pluriannuel d'aménagement de l'Espace-Rivière « Izaute » car cette dernière n'est pas comprise dans le périmètre « Natura 2000 ».

Ces études, qui seront soumises à enquête publique par le syndicat, donneront légitimité à la collectivité d'intervenir, en se substituant aux propriétaires pour l'intérêt général.

Contacts :
Michel LABURTHE, Président
Tél. 06.85.96.96.20
Michel LAFFARGUE, Vice président
Tél. 06.08.42.04.53

La forêt riveraine ou ripisylve est l'ensemble des formations boisées, buissonnantes et herbacées présentes sur les rives d'un cours d'eau. (photo : CATER).

Séance du 3 avril 2008

Les comptes de gestion et administratifs 2007 de la Commune, du CCAS et de Séviac ont été approuvés à l'unanimité :

Commune

	DEPENSES	RECETTES
Total des réalisations et reports	2 511 246,85	2 653 650,24
Total reste à réaliser	31 044,00	20 012,00
Total cumulé section Fonctionnement	1 107 510,36	1 509 676,77
Total cumulé section Investissement	1 434 780,49	1 163 985,47
Total cumulé	2 542 290,85	2 673 662,24

CCAS

	DEPENSES	RECETTES
Total Fonctionnement	5 362,97	5 700
Report excédent de Fonctionnement 2006		697,04
Résultat total		1 034,07

Séviac

	DEPENSES	RECETTES
Total des réalisations et reports	116 361,22	168 695,64
Total cumulé section Fonctionnement	109 487,22	163 639,64
Total cumulé section Investissement	6 874,00	5 056,00
Total cumulé	116 361,22	168 695,64

- Engagement d'une réflexion avec les services de l'Etat sur la mise en place d'un Plan Local d'Urbanisme, en attendant la Carte Communale reste d'actualité,
- Mise à disposition du Syndicat Armagnac Ténarèze d'un terrain de 6 500 m² pour l'agrandissement de la station d'épuration,
- Acceptation de la proposition de l'Aide à Domicile en Milieu Rural pour l'aménagement des bureaux au deuxième étage de la Mairie à ses frais moyennant une exonération de loyer à hauteur de l'investissement réalisé,
- Demande du concours du CAUE pour l'embellissement du village,
- Fixation des indemnités du maire et des adjoints,
- Création d'un emploi contractuel à Séviac,
- Vente de l'ancienne porte d'entrée de la Mairie au prix de 150 €.

Séance du 15 avril 2008

Vote des budgets primitifs 2008

Les budgets de la commune, de Séviac et du CCAS, se sont équilibrés en dépenses et en recettes respectivement à 2 542 610 €, 182 934 € et 6 634 €.

Dépenses d'investissement	**1 085 659 €**
Immobilisations corporels	44 608 €
Immobilisations en cours	562 049 €
Remboursement d'emprunt	188 194 €
Solde d'exécution négatif reporté	259 764 €
Restes à réaliser	31 044 €
Dépenses de fonctionnement	**1 456 951 €**
Charges à caractère général	450 484 €
Charges de personnel	447 522 €
Autres charges de gestion courante	223 250 €
Charges financières	92 676 €
Virement à section investissement	243 019 €

Recettes de fonctionnement	**1 456 951 €**
Produits des services	35 700 €
Impôts et taxes	650 863 €
Dotations et participations	465 756 €
Autres produits de gestion courante	167 151 €
Atténuation de charges	6 000 €
Produits exceptionnels	110 €
Résultat reporté	131 371 €
Recettes d'investissement	**1 085 659 €**
Subvention d'équipement (Eq.)	231 142 €
Emprunts et dettes assimilées	70 000 €
Subvention d'investissement (Fin.)	35 000 €
Dotations fonds divers - réserves	288 300 €
Produits des cessions	198 000 €
Virement de la section fonct.	243 019 €
Opérations d'ordre entre sections	186 €
Restes à réaliser	20 012 €

• **vote des 4 taxes**	**Recettes correspondantes**
o Taxe d'habitation : 10,18 %	90 286 €
o Taxe sur le foncier bâti : 24,48 %	171 948 €
o Taxe sur le foncier non bâti : 114,49 %	198 984 €
o Taxe professionnelle : 12,13 %	179 645 €
TOTAL	**640 863 €**

Aucune augmentation du taux des taxes communales pour 2008.

Séance du 21 mai 2008

- Acceptation du principe de acceptation du principe de délégation de la gestion du service public de la base de loisirs à une personne privée,
- Annulation du bail de location de M. Florian RIVIERE et Melle COLOGNI Aurore,
- Signature de la convention pour mettre en place un service minimum d'accueil
- Délégation à Monsieur le Maire pour prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres,
- Acceptation du devis des travaux d'assainissement fourni par le Syndicat Armagnac Ténarèze, des ateliers municipaux situés au quartier du Bilan et ce pour un montant de 1 946,36 € TTC,
- Redevances dues par les opérateurs de télécommunications.

Le Conseil Municipal a désigné la commission communale des impôts :

Taxe d'habitation
Titulaires N. Bonnet - M. Cardeillac. Suppléants : J.L. Lapeyre - M. Sabatino.

Taxe foncière bâtie
Titulaires : J.Schamp - P.Larrey - P. Marsan. Suppléants : A. Planté - G.Soubiran - B.Massartic.

Taxe foncière non bâtie
Titulaires : L.Lantin - L. Bédouret - J.Brocardo. Suppléants : J.C. Dal Ben - M. Négri - M. Decours.

Taxe professionnelle
Titulaires : P.Duclaux - J. Bezerra. Suppléants : P. Vazzola - P. Pallarès.

Bois et forêts
Titulaires : M. Béraut - E. Daste. Suppléants : E. Courtès - G. Frayet.

Séance du 18 juin 2008

Modifications tarifs location Espace Multimédia : location du vendredi midi au dimanche soir :

	Salle	Cuisine	Caution	Journées suppl.
Personnes hors commune	900	300	900	150
Contribuables de Montréal	200	200	200	75

- Modifications cahier des charges de l'Espace Multimédia,
- Approbation des nouveaux statuts du Syndicat Armagnac Ténarèze,
- M. Jean-Pierre ANTONIAZZI est nommé délégué suppléant au Syndicat Armagnac Ténarèze,
- Augmentation de 1,36 % des loyers de la Résidence Charles de Gaulle,
- Remboursement des frais de mission à Michel LAFFARGUE lors de l'assemblée générale de l'association des Plus Beaux Villages de France à Riquewihr dans le Haut-Rhin,
- attribution de la délégation de service public de la base de loisirs à la résidence d'hôtes d'OLEA,
- fixation des tarifs pour l'utilisation du domaine public,
- vente de l'ancien toboggan à glissière de la maternelle pour la somme de 20 €.

Séance du 1er juillet 2008

- Création du Syndicat Intercommunal à Vocation Unique du pôle archéologique Elusa-Séviac,
- Election des délégués au Syndicat Intercommunal à Vocation Unique. Titulaires : BEZERRA Gérard, LAFFARGUE Michel et SEGAT Pierrette. Suppléants : BETUING Serge, FIN Thérèse et CARDEILLAC Samuel,
- Modifications des tarifs des glaces à Séviac,
- Proposition de périmètre pour la création d'une communauté de communes avec les communes suivantes : Castelnau d'Auzan, Fourcès, Labarrère, Larroque sur l'Osse, Lauraët et Montréal du Gers,
- Acceptation du programme voirie 2008 pour un montant de 80 070 € HT,
- Location appartement n°1 de la Résidence Charles de Gaulle,
- Acquisition de la parcelle cadastrée BN 131 pour l'euro symbolique.

Séance du 12 septembre 2008

• Acceptation du programme des travaux relatifs à la consolidation des maçonneries à la villa gallo-romaine de Séviac pour un montant de 11 960 € TTC (3 460 € à la charge de la commune),

• Acceptation du programme des travaux de consolidation des arases et mise hors d'eau à l'église de Genens pour un montant de 17 742,03 € TTC (5 132,73 € à la charge de la commune),

• Augmentation du tarif de la cantine scolaire pour les repas enfants, prix fixé à 2,60 €,

• Augmentation du tarif de la cantine scolaire pour les repas adultes, prix fixé à 5,60 €,

• Résiliation du bail de location de Mademoiselle VINCENT Céline,

Séance du 5 octobre 2008

• projet de communauté de communes, demande d'adhésion de la commune de Montréal du Gers à la communauté de communes du Mézinais.

Séance du 28 octobre 2008

• Sollicitation du Syndicat des Communes à la Carte du Canton de Montréal pour la réactivation du Transport à la Demande et la création du service vers Condom et Eauze,

• Désignation de délégués suppléants au Syndicat Armagnac Ténarèze : ANTONIAZZI Jean-Pierre et CARDEILLAC Samuel,

• Acceptation de l'adhésion au Syndicat Intercommunal de la Gélise de la commune de Bretagne d'Armagnac,

• Décision de demander le concours du Receveur municipal pour assurer les prestations de Conseil, d'accorder l'indemnité de conseil au taux de 100% par an, cette indemnité sera calculée selon les bases définies à l'article 4 de l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 précité et sera attribuée à Mme ISSARTIER Anne, Receveur municipal,

• Accord pour passer une convention pour la conception d'un plan d'étude pour l'accessibilité aux Etablissements recevant du Public et Installations Ouvertes au Public avec les services de la Direction Départementale de l'Equipement,

• Demande à Monsieur le Préfet du Gers le classement de la Commune de Montréal en commune touristique,

• Acceptation pour le rachat d'une concession au cimetière de Montréal,

• Après enquête publique, vente et déclassement d'une partie du Chemin Rural n°76 de Séviac à Lanave,

• Contraction d'un emprunt auprès de la Banque Populaire Occitane de 100 000 € pour financer la voirie 2008 et l'achat d'un camion.

• Résiliation du bail de location du local occupé par l'ADMR.

Site de Séviac

En avril dernier, Monsieur le Maire de Montréal a demandé auprès de M. le Préfet du Gers à ce que la commune de Montréal soit inscrite sur la liste des communes sinistrées au titre des calamités agricoles en raison de la gelée du mois d'avril 2008 qui a touché le vignoble communal. Elle n'a toutefois pas fait l'objet d'un classement.

Vous pouvez consulter les procès-verbaux en intégralité en mairie, par extraits aux panneaux d'affichage, ainsi que l'affichage des extraits de délibérations.

Oui, mais pas à n'importe quel prix !

Le bourg de Montréal vu du ciel. Photo géoportail

La décision de s'engager dans un projet de communauté de communes doit être prise dans l'intérêt communautaire, certes, mais également dans celui des administrés. Refus de création d'une communauté avec le canton d'Eauze. Souhait d'adhésion à celle de Mézin en Lot-et-Garonne… Des éclaircissements s'imposent.

Ce que dit la loi

La loi sur l'intercommunalité du 6 février 1992, modifiée par la loi du 12 juillet 1999, puis la loi du 27 février 2002, offre la possibilité aux communes de se regrouper au sein d'un Etablissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI) pour mener à bien des projets d'intérêts communautaires et de mutualiser leurs moyens, « au sein d'un espace de solidarité, en vue de l'élaboration d'un projet commun de développement et d'aménagement de l'espace » (article L.5214-1 du Code des Collectivités territoriales).

Principales caractéristiques

La communauté de communes est plus particulièrement destinée au monde rural et aux petites villes. Elle n'est pas soumise à un seuil minimum de population. La seule contrainte est la continuité géographique.

Compétences obligatoires et complémentaires

Conformément à l'article L.5214-16 du CGCT, la communauté de communes exerce obligatoirement deux compétences obligatoires :

- Actions de développement économique intéressant l'ensemble de la communauté ;

- Aménagement de l'espace.

Elle doit également exercer des compétences relevant d'au moins un des six groupes suivants :

- Protection et mise en valeur de l'environnement ;
- Politique du logement et du cadre de vie ;
- Création, aménagement et entretien de la voirie ;
- Construction, entretien et fonctionnement d'équipements culturels, sportifs et d'enseignement préélémentaire et élémentaire ;
- Action sociale d'intérêt communautaire ;
- Tout ou partie de l'assainissement.

Transfert de compétences

Les communes choisissent les compétences précises qu'elles délèguent à la communauté en fonction d'un intérêt communautaire qu'elles définissent ensemble. À partir du moment où les compétences sont déléguées, les communes ne peuvent plus les exercer.

La gestion d'une communauté de communes est exercée par un conseil communautaire composé de délégués de chaque commune qui élit en son sein un Président et des vice-Présidents.

Une fiscalité propre

Qui dit nouvelle collectivité, dit mise en place de nouvelles ressources financières pour fonctionner et investir. Toute compétence transférée à une communauté, implique que l'on transfère obligatoirement les biens, les personnels et les moyens affectés à cette compétence (budget de fonctionnement et d'investissement).
La communauté peut recouvrir ces sommes soit par le biais d'une taxe professionnelle unique (TPU), ou bien d'une fiscalité propre ou encore en mettant en place un panachage de la TPU et de fiscalité propre.

Une volonté d'intégrer un EPCI

Dès le 15 juin 2005 …

La commune de Montréal sur proposition de Monsieur le Maire, délibérait pour créer une communauté de communes avec les 8 autres communes du canton qui délibéraient elles aussi dans le même sens.

Cette décision faisait suite à différentes réunions entre le canton d'Eauze et de Montréal en vue de créer une communauté entre ces deux cantons.

A l'issue de ces discussions il est apparu que certains élus du canton d'Eauze semblaient peu pressés d'adhérer au principe même d'une communauté, bloquant ainsi le projet.

En conséquence, Monsieur le Préfet du Gers ne fait pas connaître son avis, ce qui équivaut à un refus d'accepter ces délibérations. Une motivation reposant également sur le nombre insuffisant d'habitants, à savoir moins de 5 000.

… Le 11 mai 2006

Après de nombreuses réunions avec l'administration et les mairies concernées des cantons de Montréal et d'Eauze, il apparaît que pour des raisons de compétences à définir, du choix de la fiscalité et de la désignation du mode de représentativité, les 18 communes n'arriveront pas à s'entendre.

D'un commun accord, les élus choisissent de créer deux communautés.

Une sur le canton de Montréal comprenant Larroque sur l'Osse, Castelnau d'Auzan, Labarrère, Fourcès, Lauraët et Montréal. Une autre sur le canton d'Eauze avec l'adjonction de Gondrin, Lagraulet et Cazeneuve.

Carte de l'intercommunalité
Communauté de communes du Mézinais - Communes gersoises

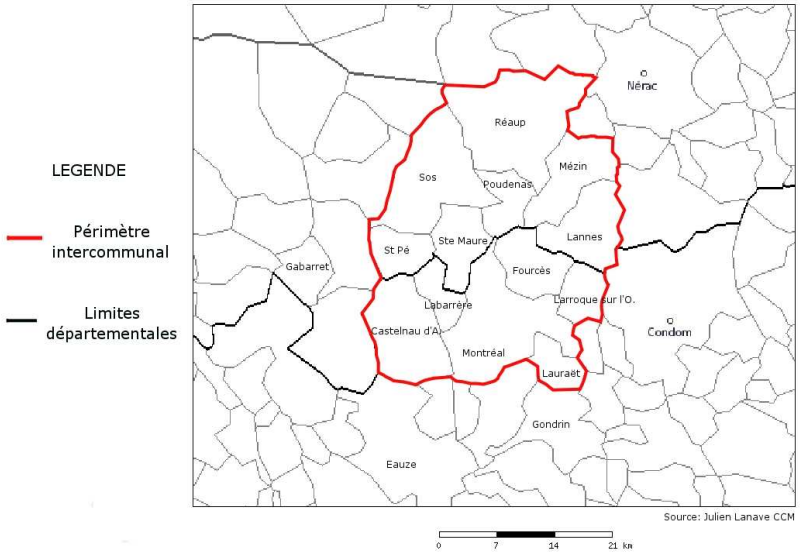

Cette proposition n'est pas retenue par le Préfet en raison, outre de sa trop petit taille, du non respect du schéma de cohérence territoriale qui prévoyait la mise en place d'une communauté avec les cantons de Condom, d'Eauze, de Cazaubon et de Montréal.

Les 6 élus concernés du canton de Montréal, constatent malgré de nouvelles démarches et pressions de l'administration, qu'il était impossible de faire entendre leur voix avec les autres élus du canton de Montréal et d'Eauze. Néanmoins, ils décidaient de s'orienter vers un autre projet en se tournant vers la communauté du Mézinais.

Après plusieurs contacts avec cette collectivité, il s'avérait que les compétences, la fiscalité et le mode de représentativité étaient ceux que les 6 communes gersoises souhaitaient adopter.

Suite à un dernier ultimatum des services de l'Etat pour nous amener à délibérer contraints et forcés en faveur d'une union avec le canton

Au jour d'aujourd'hui…

La communauté du Mézinais a donné son accord pour nous accepter ce qui donnerait naissance à une communauté de près de 10 000 habitants. Mais cette union doit recevoir l'agrément du Préfet du Lot et Garonne et de celui du Gers.

Rien n'est acquis à ce jour loin s'en faut.

Le rôle de l'Etat

La récente loi n° 99-586 du 12 juillet 1999 dite de renforcement et de simplification de la coopération intercommunale a souhaité que le préfet conserve la maîtrise du développement de la coopération intercommunale et lui a réservé un rôle déterminant dans la décision de créer ou non un EPCI à fiscalité propre. C'est à lui qu'il appartient d'apprécier la cohérence spatiale, économique et sociale du périmètre de l'EPCI et dans certains cas, la loi lui accorde même le pouvoir d'intégrer, contre son gré, une commune dans le périmètre d'un futur EPCI ou de faciliter le retrait d'une commune d'un EPCI au profit d'un autre. De même, s'il lui apparaît qu'un périmètre n'est pas cohérent ou que la création d'un EPCI hypothèque celle d'un autre EPCI plus grand et plus intégré, il reste libre, même quand les communes le souhaitent, de ne pas créer cet EPCI.

Mise en place d'une communauté de communes : quels sont les pièges à éviter ?

Zone artisanale de Montréal

Lors de la mise en place d'une communauté de communes, il faut veiller à éviter certains écueils qui peuvent mettre en danger à terme, l'existence de celle-ci ou provoquer une inflation importante de la fiscalité des contribuables.

Une juste estimation des charges financières transférées

On se doit de bien estimer les charges financières transférées :

- charges transférées surestimées = perte de ressources pour le budget communal,

- charges sous estimées = impossibilité pour la communauté de communes de subvenir financièrement à l'identique pour le service concerné, sauf à augmenter sa fiscalité au détriment du contribuable

- ne pas partir du principe, parce que nous sommes regroupés à plusieurs communes, que nous pouvons dépenser plus, surtout en fonctionnement ou pour l'investissement.

- De même les investissements envisagés ne doivent pas créer pour l'avenir des déficits chroniques insupportables pour les contribuables.

- Ne pas se créer, outre mesure, des besoins en personnel pour diriger cette nouvelle structure (directeur, chef d'équipe, secrétaire, etc…). Ces emplois nouveaux ne peuvent être que des sources supplémentaires de dépenses éventuellement non justifiées.

Au départ l'Etat, pour nous encourager, compense financièrement ces dépenses supplémentaires. Mais nous savons tous que l'Etat, de toujours, n'a pas vocation à financer à vie de telles mesures, et petit à petit ,se retire laissant la collectivité faire face seule à ces nouvelles participations financières.

- Les communes souhaitant se regrouper doivent pouvoir choisir librement et sans contrainte, le périmètre géographique de la communauté à créer ainsi que les compétences qu'elles désirent exercer.

Enfin, point le plus important : une communauté de communes se crée surtout pour mettre en place un ou des projets d'intérêts communautaires, que seule une commune ne pourrait mener à bien.

Il faut reconnaître que c'est là que souvent le bât blesse.

Il n'est pas toujours évident de trouver un projet accepté par toutes les communes ou par une large majorité d'entre elles.

Il y a toujours le premier réflexe des élus qui se traduit par la question: qu'est ce que ça va rapporter à ma commune ?

- Il vaut mieux créer une communauté avec des communes dont les élus se connaissent si possible, s'apprécient et surtout se font confiance pour pouvoir adhérer à un projet commun.

Les raisons principales de l'échec des négociations avec le canton d'Eauze et les communes de Gondrin, Lagraulet et Cazeneuve.

Un SIVOM depuis 50 ans

Il faut rappeler que le canton de Montréal (9 communes) possède un syndicat de communes à la carte avec plusieurs compétences (voirie, administration générale, transport à la demande, petite enfance, éducateur physique pour les écoles, regroupement pédagogique), qui fonctionne dans la confiance et le respect de chacun depuis plus de 50 ans.

Lorsque nous avons étudié la possibilité de la mise en place d'une communauté de communes, 6 élus du canton de Montréal ont souhaité que l'on prenne en compte la situation du syndicat, avant qu'il soit dissout, pour différentes raisons : la préservation des 5 emplois existants, la continuité de la parité dans la représentativité des communes et le choix de la fiscalité.

Des divergences à propos de la fiscalité …

Pour notre part nous souhaitions mettre en place une fiscalité propre additionnelle sur les 4 taux. Le canton d'Eauze souhaitait plutôt une taxe professionnelle unique. A nos yeux, celle-ci présente un inconvénient dans nos départements ruraux.

Il est clair que les entreprises ne se créent pas en quantité dans nos régions. Celles en place ont déjà du mal à tenir et certaines disparaissent. Ce qui nous amène à penser que la seule taxe professionnelle ne sera pas suffisante à l'avenir pour alimenter le fonctionnement et les projets d'une communauté de communes.

Réunion du Pays Armagnac du 12 février 2009 à Eauze pour la présentation du projet du pôle archéologique. De g. à dte : C. Saint Rapt, E.Mitterrand, co-Présidents du Pays Armagnac, J. P. Pujol, représentant le Président du Conseil Général, J. L. Guilhaumon, vice-président du Conseil Régional, M. Malvy, Président du Conseil Régional, M. Gabas, maire d'Eauze et conseiller général, B.Pouget, sous préfet, D. Paillarse, directeur régional des affaires culturelles, et G.Bezerra, maire de Montréal et conseiller général.

… Pourtant des desseins communs concrétisés

Toutefois, ces désaccords entre le canton de Montréal et celui d'Eauze n'ont pas empêché ces deux communes d'avancer sur d'autres projets.

Pour preuve, les intérêts de Montréal et d'Eauze coïncident sur leur patrimoine archéologique. A aucun moment, il y a eu une hésitation pour créer un syndicat à vocation unique (SIVU), en vue de gérer et développer le pôle archéologique Elusa-Séviac. Ce syndicat, où nous sommes représentés à parité, est présidé par l'adjoint au maire d'Eauze à notre grande satisfaction.

«On nous oppose l'existence et l'exigence du droit. Pour notre part, nous exigeons le droit d'exister !»

Gérard Bezerra

Une certaine presse ne nous a pas aidé dans nos négociations et a fait des dégâts considérables auprès des élus, ce qui n'est pas à son honneur. Dans notre pays, la presse a trop souvent tendance à vouloir mélanger l'expression de son point de vue avec le rapport de l'événement.

Regrettons aussi l'intransigeance des représentants de l'Etat qui s'en sont tenus au texte et rien de plus sans prendre en considération nos points de vue et notre situation particulière de commune rurale.

Où est la cohérence dans tout cela, lorsqu'on sait que dans notre département nous comptons 28 habitants au km² ? Et pourquoi ne nous ont-ils pas défendu auprès de leur hiérarchie ?

Ne perdons pas de vue que nous avons reçu un mandat de nos électeurs pour gérer au mieux leurs intérêts. Face à nos contribuables, nous préférons assumer nos choix, plutôt que ceux que l'on veut nous imposer.

Aide à Domicile en Milieu Rural (ADMR)

L'association du Service à Domicile

L'association s'est engagée dans de grands "travaux" afin de rendre les meilleurs services dans le respect de chaque interlocuteur. Elle se situe au 2ème étage dans les locaux rénovés de l'hôtel de ville. On y accède par le nouvel ascenseur. Cet aménagement a d'ailleurs occasionné quelques ennuis de communication indépendants de notre volonté. Toutefois, tout est désormais rentré dans l'ordre !

En 2009 tous les circuits seront bien rodés et chacun se fera la place qui convient au bon fonctionnement de cette grande et difficile organisation.

2008 aura été l'année des changements, avec la création de nouveaux services :

Le portage des repas : en 8 mois, ce service a montré son utilité : la demande est passée de 12 repas à 35 par jour en moyenne.

Homme toutes mains : son activité, ouverte à tout public, est encore confidentielle. L'éventail de ses capacités rendra bien des services lorsque faire appel à lui deviendra davantage un réflexe.

Garde d'enfants : ce service permet de venir ponctuellement en aide au CLAE CLSH et autorise l'association à répondre à une demande éventuelle de garde d'enfant à domicile (périscolaire, RV, absences non prévues, maladie des parents ou des enfants).

Tout se prépare pour un avenir souriant !

Le numéro d'appel a changé.

Jean-Michel Welker, employé de l'ADMR

ADMR du CANTON
Hôtel de Ville 2ème étage
32250 Montréal-du-Gers
Tél/fax : 05.62.28.96.54
admr.montreal@wanadoo.fr

L'ADMR en chiffres

- 45 intervenantes évoluent sur le terrain journalièrement,
- 4500 heures dispensées par mois pour aider 200 particuliers,
- 3 secrétaires assurent le service administratif,
- une poignée de bénévoles se charge de veiller à la bonne exécution des aides, au respect des conditions de travail des salariés et au bon déroulement du projet de service de l'association.

Maison de retraite

Un lieu où il fait bon vivre …

La maison de retraite de Montréal dont la capacité d'accueil est de 32 lits compte parmi ses résidants 20 personnes du canton dont 15 Montréalais. Quel privilège d'avancer en âge sans quitter son village, partager ses souvenirs avec des connaissances de longue date, s'exprimer encore et toujours en patois…

Bien sûr, de temps en temps, un ami, une amie nous quitte. Cette année, toutes deux étaient centenaires et plus. On en parle encore avec émotion.
Mais quel frémissement de joie d'accueillir les enfants de l'école ou du CLAE, de se retrouver en petit nombre autour de jeux de société !

Et quand un Montréalais d'adoption invite des amis de passage, musiciens de qualité, à offrir un concert improvisé, alors les yeux brillent, les mains s'animent et le goûter que l'on partage ensuite prolonge chaleureusement la fête.

Enfin, c'est un lieu de vie, ouvert à tous, sympathisants, bénévoles. Quelques minutes offertes aux résidents seront appréciées de tous.

Contact : 05.62.29.50.00

Nos Grand'mères Savaient

Un engagement caritatif de « taille »

Au nom de l'Association "Nos Grand'mères Savaient", rappelons le souvenir de Marcelle Lalanne, elle en fût la fondatrice. Elle y avait consacré son temps avec amour et passion dans un but strictement caritatif.

Grâce à l'assiduité des ses adhérentes, l'association perdure par le fruit de ses ventes, elle apporte fidèlement son soutien aux Petites Sœurs des Pauvres, à la recherche pour la Mucoviscidose, le Téléthon et autres Perceneige, chiens d'aveugle ou aide d'actualité.

Toute personne désireuse de participer à la confection d'ouvrages est la bienvenue à l'atelier du lundi rue du 11 novembre.

Par ailleurs, comme par le passé, Madame Pascal propose d'initier quelques petites filles intéressées par la couture en un cours qui pourrait avoir lieu le mercredi. Projet à déterminer.

Contact : Mme JAURREY 05.62.29.51.97.

Association de sauvegarde des Amis de la Chapelle de Luzanet

Luzanet retrouve sa splendeur d'antan

Il y a dix ans, une petite équipe de passionnés pour la sauvegarde de la chapelle de Luzanet, créait l'association.

Cette chapelle rurale, de style gothique flamboyant, classée monument historique en 1988, et considérée « monument exceptionnel » par différents aspects de son originalité, retrouve aujourd'hui une seconde jeunesse.

Les travaux extérieurs terminés, l'association, avec l'aide de la commune et différentes institutions, s'emploie désormais à l'aménagement du pourtour. Reste également la restauration intérieure.

En cette période de vœux et d'espérance, souhaitons que tous ceux qui, par leurs dons, leurs subventions ont permis la réalisation de cette première étape, continueront à soutenir l'association pour permettre la réouverture de ce bel édifice au public.

Contacts : Pierre MATHIEU - Président. Tél. 05.62.29.41.90
Michel Laffargue Tél. 06.08.42.04.53

Association de sauvegarde des Amis de l'Eglise de Saint-Pierre de Genens

« Préserver un lieu magique chargé d'histoire »

L'association a été créée en 2003 pour contribuer à étudier, sauvegarder et mettre en valeur l'église et le site de Genens. Sa vitalité témoigne aux pouvoirs publics (Département et Région), qu'aux côtés de la municipalité, il existe chez les Montréalais un intérêt réel pour ce remarquable monument du XIIe siècle, toujours largement évoqué aussi bien dans les ouvrages spécialisés que dans les guides touristiques.

Le résultat escompté a été obtenu : en cette période de restrictions budgétaires, on ne peut que se féliciter d'avoir obtenu une 3e tranche de subventions permettant de poursuivre la réfection et la protection par plaques de plomb du mur nord de la nef. Le nettoyage du chœur a été réalisé en septembre par la municipalité avec un résultat spectaculaire : la belle pierre blonde a été enfin débarrassée des mousses et lichens noirâtres qui la défiguraient depuis des décennies.

Pour l'avenir, les projets concernent notamment la poursuite de la consolidation des parties hautes des murs, la réfection du dallage, la sécurisation du site, l'étude historique de l'église et de l'ancienne paroisse.

Toute personne souhaitant participer concrètement à cette action en faveur de Genens peut adhérer à l'association.

Contacts :
Jean Brouste (Président)
Tel. 05.62.29.41.93
Jean-Baptiste Pascal (Trésorier)
Tél. 05.62.29.46.95

Office de tourisme

« Participer à la dynamique de valorisation de la commune »

En 2008, l'Office de Tourisme a organisé ses traditionnelles manifestations : vide grenier, 14 juillet, foires médiévales nocturnes, grand déballage du 15 août, « rando » de l'été et Flamme de l'Armagnac.

Pour 2009, toutes ces manifestations seront reconduites à commencer par la randonnée de la St-Vincent le 25 janvier dernier.

Les bureaux ont connu cette année un regain de fréquentation (environ 13 800 entrées à l'Office dont 5 714 au musée et 1 925 randonneurs et pèlerins). L'équipe accueille de plus en plus de locaux qui trouvent à l'Office de nombreuses informations pratiques.

Très prochainement, courant février 2009, l'Office de Tourisme sera doté d'un site internet sur lequel vous pourrez trouver toutes ces informations.

Merci à toutes les personnes qui nous ont aidés et tout spécialement la Municipalité, en souhaitant que cette collaboration se poursuive.

Contact : Président : Jean TICHANE
Tél. 05.62.29.42.85
otsi.montrealdugers@wanadoo.fr

Comité des Fêtes

Un mois d'août très animé

Au mois d'août, les fêtes patronales de Montréal se sont déroulées : Le jeudi 07, l'école de musique a ouvert les hostilités avec le traditionnel « repas carcasses » animé par les Kanari's. Le vendredi 08, les choses se corsent pour les membres du Comité des Fêtes par la remise des clefs de la ville par Monsieur le Maire suivi d'un apéritif concert, toujours avec les Kanari's. Soirée clôturée par un bal. Le samedi 9, concours de pêche le matin et de pétanque l'après-midi. En soirée, le repas du Comité, animé par la Banda locale, a connu un vif succès. Point d'orgue de cette journée, bain de mousse géant pour le plus grand plaisir des petits et des grands. Le dimanche 10, la course landaise a drainé un public nombreux et enthousiaste. Journée clôturée, par une soirée grillade animée par le « country club » montréalais très apprécié. Le lundi 11, la fête s'est terminée par l'escargolade organisée par l'USM.

Contact : Patrick COUDERT - co-président. Tél. 05.62.29.48.00
Philippe GRILLON - co-président . Tél. 06.85.85.27.10

Académie de Musique Classique de Montréal-du-Gers

« Démocratiser la culture musicale »

Clara Cernat, violoniste et altiste, Alain Meunier, violoncelliste et Thierry Huillet, pianiste.

Créées en 2003, sous l'impulsion de l'Académie de Musique Classique de Montréal-du-Gers, les Musicales ont pour ambition d'ouvrir la musique à un large public tout en servant de tremplin à de jeunes artistes prometteurs.

Les membres de l'association assurent la gestion de ce festival et travaillent en étroite collaboration, depuis 2007, avec Clara Cernat, violoniste, altiste et professeur au conservatoire de Toulouse.

Ces concerts, qui réunissent à chaque fois pas moins de 200 personnes, sont donnés dans la Collégiale de Montréal qui possède une acoustique permettant à la musique de toucher le coeur de l'auditeur.

Pour l'édition 2009, un beau voyage musical en perspective vous attend : soirée "lyrique", soirée "espagnole" et bien entendu, soirée "jeunes talents"... Rendez-vous du 22 au 26 juillet 2009 !

Contacts : Michel LAFFARGUE (Président) Tél. 06.08.42.04.53
Nelly DESPAX (Vice Présidente) Tél. 06.81.07.17.14

Rendez vous l'année prochaine les 6-7-8-9-10 août 2009 !

Union Musicale Montréalaise et la banda les Kanari's

« Motivés »

Déjà en janvier, l'harmonie de Montréal s'est déplacée à Arcachon pour se produire au théâtre de l'Olympia, où 300 personnes sont venues écouter leur répertoire.

Des projets sont en préparation pour 2009 avec un éventuel concert harmonie de printemps sur Montréal ou le canton, la venue d'une harmonie de la Côte d'Or (21) durant l'année, et un nouvel échange pour le concert de la sainte Cécile en décembre prochain. A suivre.

En ce qui concerne les Kanari's, la direction de la banda est désormais confiée à Eric Bellert et Nicolas Labeyrie. La saison va reprendre prochainement avec les premières sorties, le calendrier est déjà bien rempli. A ce sujet, les associations montréalaises qui voudraient faire appel aux Kanari's ou qui les sollicitent habituellement sont invitées à le faire très vite pour arrêter les dates afin que celles ci soient réservées. (05.62.29.46.67 ou 06.32.11.21.29)
Prochains rendez-vous : samedi 7 mars, 21h espace multimédia : concert de l'EMA et vendredi 13 mars, 21h espace multimédia : loto

Contact :
Président Nicolas LABEYRIE
Tél. 05.62.29.48.85

Ski Club de Montréal-du-Gers

Un fort engouement des montréalais pour la glisse

La saison dernière, le ski club montréalais fort de ses 105 participants, est allé 11 fois à la neige avec 4 sorties plus spécialement réservées aux enfants des écoles primaires. Ces jeunes ont pu suivre des cours par les moniteurs du club et en fin de saison ont été récompensés par flocons et étoiles au cours d'une soirée dansante très sympathique.

Pour cette saison, un calendrier est établi, et a commencé par un week end en Andorre début janvier. Des sorties pour les jeunes des écoles sont toujours prévues. Le club est doté d'un site et d'un blog. Le club possède un local de ski à la mairie et met à la disposition de tous du matériel : surf, skis, casques chaussures…
Adhésion obligatoire de 12€ pour tous sauf pour les enfants qui viennent le mercredi.

Renseignements : Annick Lussagnet Tél. 05 62 29 47 05
e-mail Skiclub.montreal@orange.fr
http://skiclub.montreal.pagesperso-orange.fr

L'encadrement pose avec les jeunes diplômés de l'école de ski français

Pétanque Balarinoise

Créée en 1963, l'association compte aujourd'hui 40 membres.

Année 2008 :
Vainqueur de la Coupe du Comité du Gers - Participation au championnat OPEN et à divers concours et championnats.

Année 2009 :
1 concours officiel le lundi de Pâques. Des concours amicaux un dimanche par mois à partir du mois de mai.

Contact : Président José Soubiran
Tél. 05.62.28.17.48.

Association de Line Dance de Montréal du Gers

Venez découvrir les cours de Line Dance dans une ambiance très agréable tous les mercredis de 19h à 20h pour les enfants et de 20h à 22h pour les adultes à la Salle des Cornières.

Le plaisir de la Country Music.

Contacts : Présidente Marie JOLY
Trésorière : Elisabeth CAPOT
Tél : 05.62.29.42.40

Société de chasse

« Protéger les cultures et prévenir les accidents de la route »

Maison de la chasse

La société MONTREALAISE se porte bien, jouit de son sport et de ce que la nature lui propose.

Elle dispose d'une superficie de 5500ha environ. Elle est gérée par un bureau administratif de 15 personnes, 1 garde particulier et 114 adhérents, et dispose de piégeurs agréés.

Au cours de ces 10 dernières années, 126 battues ont été réalisées. Il a été prélevé 1038 chevreuils - 146 sangliers - et 264 renards.

La société de chasse se considère, en quelque sorte, comme les « anges gardiens » de la route et des dégâts des cultures. 75% des chasseurs ne se sentent pas concernés pour les battues, ne font pas l'effort de l'être, ce qui est fort regrettable.

Parmi, les grandes actions 2008, on se souviendra, le 20 juillet, du repas offert aux propriétaires et chasseurs afin qu'ils se retrouvent et discutent lors d'une journée de convivialité.

Et puis le 27 octobre 2008, la société de chasse a invité « la Boîte à jouer » à se produire avec sa pièce « La Palombière ». A l'issue bourret et châtaignes ont été servis.

A partir de fin novembre 2009, la société invitera chaque samedi, par fraction, les propriétaires à participer aux battues et aux repas qui s'en suivent.

Contact : Hervé MONNIER,
Président de la Société de chasse.
05.62.29.11.35

Union Sportive Montréalaise

Solidarité, courage et abnégation

Bien des choses positives se sont passées depuis la dernière assemblée générale. L'intersaison a été marquée par un recrutement satisfaisant, avec notamment le retour au club, d'éléments de qualité au niveau de l'effectif et l'adhésion de nombreux nouveaux dirigeants, authentiques montréalais, anciens joueurs ou personnalités historiques du rugby local.

En septembre, l'USM remporte toutes les rencontres du Challenge des Trois Tours et se qualifie brillamment pour les ½ finales.

Le championnat est abordé dans des conditions difficiles dans une poule relevée. Le groupe se soude dans l'épreuve. Malgré de nombreuses blessures, de précieuses victoires sont remportées en privilégiant la qualité du jeu malgré les difficultés. Nous sommes récompensés par un bon classement à l'issue de la phase aller et l'assurance de qualification pour les phases finales à venir.

Pour ce qui est a trait à la vie de l'association, le Père Noël, convié au traditionnel repas de fin d'année, a apporté de nombreux cadeaux pour la grande joie des enfants des joueurs et dirigeants. L'USM a célébré, comme de coutume, la nouvelle année à la salle multimédia où 250 convives ont apprécié la qualité du menu et l'ambiance chaleureuse.

Le championnat reprend ses droits en ce début d'année, un gros effort a été effectué par l'ensemble des membres du club pour créer de l'envie, redonner du plaisir à ses nombreux et fidèles supporters dans la tradition du "Rugby des villages et des copains" en "restant sérieux mais sans se prendre au sérieux", préceptes chers à André Daubin, figure emblématique de l'USM, toujours présente dans nos cœurs.

Contact : Jean DAVID (Président) - Tél. 06.86.78.49.32

L'équipe 2009 au siège de l'USM avec les nouveaux maillots offerts par le groupe OLEA, partenaire du Club.

Association Jumelages et Rencontres

25 ans d'échanges culturels

Afin de fêter le 25ème anniversaire du jumelage Wittisheim-Montréal, un séjour en Alsace est prévu pour cet été 2009. Ce voyage est ouvert à tous. Le départ en car est prévu dans la nuit du mardi 11 au mercredi 12 août 2009 avec un retour dans la nuit du 16 au 17 août. Le programme du séjour est en cours d'élaboration, il sera dévoilé prochainement.

Les personnes intéressées peuvent d'ores et déjà se faire connaître auprès de l'office de tourisme (05 62 29 42 85), ou auprès des co-présidents Michel Massartic et Nicolas Labeyrie. Un loto pourrait s'organiser durant le premier trimestre pour financer une partie du voyage.

Contact : Michel Massartic Tel. 05 62 29 43 18
Nicolas Labeyrie Tél. 06 32 11 21 29

Association du 3ème Age
Président : Paul CAMPISTON
Tél. 05.62.29.44.32

Anciens D'AFN (Anciens d'Afrique du Nord)
Président : Olivier PINSOLLES
Tél. 05.62.68.33.35

Badminton
Présidente :
Hélène BARTHARES
Tél. 05.62.29.46.53

Course landaise
Président : Michel JAURREY
Tél. 05.62.29.51.97

Association Française de Lutte Contre la Mucoviscidose
Président : Jean DAVID
Tél. 06.86.78.49.32

Ecole de Musique
Président : Francis PIOT
Tél. 05.62.29.48.85

Estoc (Théâtre)
Président : Jacques FERRARY
Tél. 05.62.29.43.13

Pact du Gers
Tél. 05.62.05.00.03

Pêche
Président : Cédric LONGUEFOSSE
Tél. 05.62.29.48.25

Amicale des Sapeurs Pompiers
Président : Christian ARTIS
Tél. 05.62.29.47.94

Relais Assistantes maternelles « Le jardin des Rires »
Tél. 06.71.19.95.94

Société Protectrice des Animaux
Tél. 05.62.05.15.90

Tennis
Président : Denis CAME

Du 23 au 27 mars prochain, l'association accueillera 70 jeunes des écoles primaires de Wittisheim

Association des Montréal de France

Son assemblée générale se tiendra les 5 et 6 septembre 2009 à Montréal-La Cluse (Ain)

ETAT CIVIL

2008

NAISSANCES

DEYRIES Teddy, Jessy, Yohan	27 juillet
FARDIN Justine, Alicia	1 octobre
LABEYRIE Titou Stéphane	6 janvier
LEROY Cyrvan, David, Sandro, Stéphane	22 février

MARIAGES

DUCASI Fabien Benoît - GLOTZ Héloïse Agnès	16 août
DUPUTZ Nicolas Dominique - PESTRIN Estelle	10 mai
GARNHAM Piers Alexander - FLETCHER Caroline Susan	20 juin
GRILLON Philippe Frédéric Pierre - HERREMAN Sara	19 juillet
LAHRIZI Mouloud - RIBEIRO RAMOS Sandra Maria	22 novembre
TEYSSIER Jean-Christophe Yves - AGNUS Morgane Eve	20 septembre
WYDLER Pascal Théodore - MAURIN Martine Marie-Françoise	1 mars

DECES

ALTMANN Nathalie veuve BORDES	23 janvier
BAZERQUE René, Jean, Marius	25 mai
BESOLLES Claudette épouse BOUET	11 juin
BOUÉ Fernand Robert	15 juillet
CABRÉRO Félix Georges Jean Paul	16 mars
CAPIN Marius	7 avril
CARLES Guy, Désiré, Etienne, Pierre	29 janvier
CHASTANET Marie Louise Calixtine Félicie veuve PASCAL	16 avril
CULIN Irma épouse TINARRAGE	29 mars
DANIS André Robert	14 février
DARREILLES Andréa veuve MATHIEU	20 avril
FERRER VIDAL Pilar veuve VALLES RAMADA	22 janvier
GAUDY Yvette Victoria Maria épouse MERCADIER	26 avril
LABATUT Alcée, Jean	13 février
LABEYRIE Edouard Roger André	18 octobre
LASMÈNES Georges Alfred	17 février
LOUGE Marie Rose épouse MARQUET	29 octobre
MORILLON Jeanne-Marie, Joséphine divorcée BRUYLAND	21 février
PETROVICKY Léonie veuve GUILLEM	3 septembre
PIOTROWICZ Jerzy Pawel	15 octobre
POURRUT Solange Madeleine épouse CAMPISTRON	7 juin
TARRIT Ida veuve LAGAVARDAN	11 octobre
QUINZANI Joseph Pierre Robert	18 décembre

LEXIQUE

CGCT
Code Général des Collectivités Territoriales

SIVU
Syndicat Intercommunal à Vocation Unique

SAT
Syndicat Armagnac Ténarèze

PLU
Plan Local d'Urbanisme

TAD :
Transport à la Demande

DDEA
Direction Départementale de l'Equipement et de l'Agriculture

ADMR
Aide à Domicile en Milieu Rural

UDOTSI
Union Départementale des Offices de Tourisme et Syndicat d'Initiative

CPIE
Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement

CATER
Cellule d'Assistance Technique pour l'Entretien des Rivières

CAUE
Conseil Architecture Urbanisme et Environnement

RECENSEMENT

1284

C'est le nouveau nombre d'habitants sur la commune. Les populations légales 2006 sont entrées en vigueur le 1er janvier 2009. Elles se substituent à celles issues du recensement de la population de 1999. Elles seront désormais actualisées chaque année.

« MONTREAL INFOS » Journal d'informations municipales de la ville de Montréal-du-Gers • Février 2009
Directeur de publication : Gérard Bezerra • Coordination : Pierrette Segat - Michel Laffargue
Photos : mairie • Tirage : 600 exemplaires • Impression : Imprimerie DAUBA
Contacts mairie : Tél. 05 62 29 52 00 • mail Mairie-Montreal@wanadoo.fr
Horaires d'ouverture : Lundi 14h00 -17h00 • Du mardi au vendredi 8h30-12h30/13h00-17h00 • Samedi 9h00-12h00

RENSEIGNEMENTS	OU S'ADRESSER	PIÈCES À FOURNIR
Autorisation pour les mineurs de sortie du territoire	Mairie du domicile	Carte d'identité nationale en cours de validité, et autorisation parentale
Carte d'identité et passeports	Mairie du domicile	2 photos d'identité, extrait de naissance ou livret de famille, 1 justificatif de domicile, passeport périmé ou carte d'identité (taxe de 25 € si elle n'est pas fournie lors de son renouvellement) - Nouveaux tarifs passeports : - adultes : 88 € - entre 15 ans et 18 ans : 44 € - de 0 à 14 ans : 19 €
Extrait de naissance	Mairie du lieu de naissance	Joindre enveloppe timbrée pour réponse
Extrait acte de mariage	Mairie du lieu de mariage	Joindre enveloppe timbrée pour réponse
Extrait acte de décès	Mairie du lieu de décès	Joindre enveloppe timbrée pour réponse
Certificat de nationalité	Tribunal d'instance	Pièces prouvant la nationalité + livret de famille
Copie conforme pour l'étranger	Mairie	Présenter l'original du document
Légalisation de signature	Mairie du domicile	Le document dont la signature est à légaliser doit être présenté par le signataire avec signature et pièce d'identité
Extrait n°3 Casier judiciaire	Casier Judiciaire National	C.J.N 107, rue Landreau - 44300 NANTES cedex
Carte grise	Préfecture ou Mairie	Imprimé à remplir par l'acquéreur et le vendeur + ancienne carte grise rayée avec mention « vendu le » et signée + photocopie carte d'identité + justificatif de domicile + récépissé de contrôle pour le véhicule de + de 4 ans.
Urbanisme	Dépôt Mairie du lieu où doit être édifiée la construction. Renseignements DDE	Plan de masse + plan de situation + plan de construction en 4 exemplaires + photo du site actuel.
Cadastre	Obtention de la feuille de plan sur le site cadastre.gouv.fr	

NUMEROS UTILES

MAIRIE	05.62.29.52.00
PREFECTURE	05.62.61.44.00
SOUS PREFECTURE	05.62.28.12.33
TRIBUNAL DE CONDOM	05.62.28.15.49
TGI AUCH	05.62.61.67.00
COFFRE A MALICE (CLAE)	
MONTEAL	05.62.29.58.65
CASTELNAU	05.62.29.24.81
SICTOM CONDOM	05.62.68.22.70
DSD (service social)	05.62.29.43.29
GENDARMERIE	17
SAMU	15
POMPIERS	18
CENTRE ANTIPOISON	05.61.77.74.47
TAXI AMBULANCE DASTE	05.62.09.93.94
ECOLE	05.62.29.44.43
Dr PELAIN	05.62.29.41.41
Dr BAILLEUL	05.62.29.48.17
PHARMACIE LAUTE	05.62.29.43.31
INFIRMIERES MONTREAL	05.62.29.45.06
ALLO SERVICE PUBLIC (réponses à vos questions administratives)	3939

PERMANENCES

POINT INFORMATION SERVICES A LA PERSONNE
Tous les mercredis de 9H00 à 12H00 à la Mairie de Montréal. Prendre rendez-vous auprès de Pierrette SEGAT au 06.70.07.50.10.

CONCILIATEUR DE JUSTICE
Tous les 1er mardis après-midi du mois. Contacter la Mairie de Montréal qui vous fixera un rendez-vous.

PERMANENCE ASSISTANTE SOCIALE CONSEIL GENERAL
Mercredi de 9H00 à 10H00 sur rendez-vous. Tél. 05.62.29.43.29.

TRESOR PUBLIC
Mardi et vendredi de 8H30 à 12H00 et 13H30 à 16H00. Tél. 05.62.29.43.28.

J'apporte à la déchetterie :

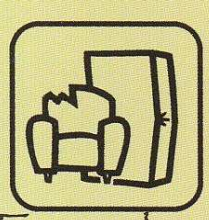
Encombrants

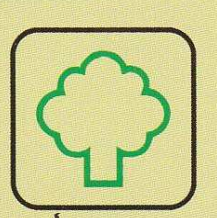
Déchets vert

Ferrailles

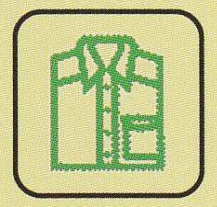
Textiles

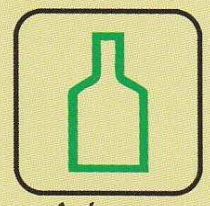
Verre

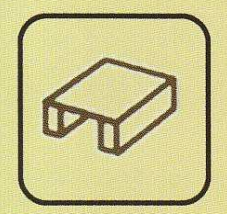
Bois

Horaires d'ouverture :

Lundi 13h30-18h et 17h Hiver

Mardi 13h30-18h et 17h Hiver

Vendredi 13h30-18h 17h Hiver

Samedi 13h30-18h et 17h Hiver

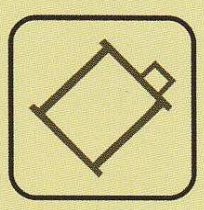
Huiles

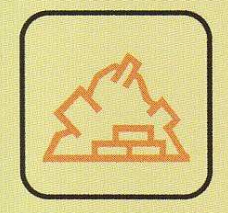
Gravats

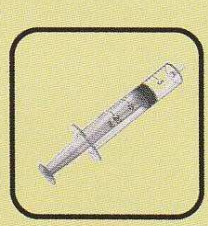
Dasri

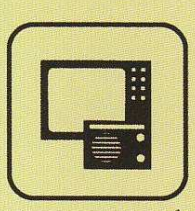
Appareils électriques et électroniques

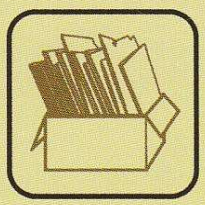
Papiers et Cartons

Plastiques

Déchets ménagers spéciaux

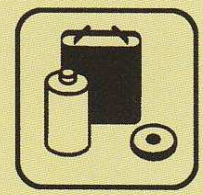
Piles et Batterie

Vos contacts:

La déchetterie au 05 62 28 25 83

Votre chargée du tri sélectif au 05 62 68 22 70

Composition : Fabienne BERTHOLOM - Impression : Sté des Ets C. MEUNIER - 32100 CONDOM